DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARON Reçu en préfecture le 24/02/2023

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Publié le



Extrait du registre des délibérations d IID: 031-213103583-20230223-2023_01_08-DE **CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de Montastruc-la-Conseillère Séance ordinaire du 23 février 2023

Convocation envoyée le 17 février 2023

Délibération Nº 2023_01_08

Nombre d'Élus.....23 Nombre de procurations......7

Nombre d'absents 1

Objet: Approbation d'un contrat de service de mise à disposition d'une consigne Pick Up

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montastrucla-Conseillère s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CAPEL, Maire.

Présents: CAPEL Jean-Baptiste, LASKIER William, BACHELET Nathalie, PEREZ Serge, LAURENS Mireille, CHAUBET Sandrine, FORTIER Daniel, GRELET Sandrine, MAUCOUARD Marjorie, PELEGRY Geoffrey, SAINGIER Hervé, GUIBERT Adeline, MICHAUX Chantal (arrivée à 20h49), RIUS Jean, SENHADJI Nabila

Procurations:

Véronique MILLET donne pouvoir à Nathalie BACHELET

Vincent MESTDAGH donne pouvoir à William LASKIER

Philippe LALANNE donne pouvoir à Hervé SAINGIER

Agnès DU LAC donne pouvoir à Sandrine GRELET

Mania LE NIVET donne pouvoir à Mireille LAURENS

Pierre JACOMINO donne pouvoir à Adeline GUIBERT

Médéric GAUTIER donne pouvoir à Nabila SENHADJI

Absents: CADOZ Patricia

Secrétaire de séance : MAUCOUARD Marjorie

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le groupe Pick Up (La Poste) a sollicité la commune pour que cette dernière puisse bénéficier d'un système de casiers électroniques automatisés qui permettent une livraison pratique sûre et sans contact des colis (la « Consigne Pickup ») 7j/7 et 24h/24h.

Afin de mettre en place ce service, la commune doit proposer un emplacement pouvant être mis à la disposition du prestataire pour accueillir la Consigne Pick Up.

Monsieur le Maire manifeste son intérêt pour bénéficier du Service Consigne proposé par Pick Up et souhaite proposer l'installation sous l'ancien abribus situé au centre-bourg à l'angle de l'avenue du Général Castelnau et de la rue d'Angalinat.

En contrepartie des prestations de mise à disposition d'un emplacement hébergeant la Consigne, la société Pickup s'engage à verser à la commune une redevance de 120€/mois.

Les conditions de mise en œuvre des prestations et les engagements de chaque partie sont formalisés dans le contrat ci-joint.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce contrat de service de mise à disposition d'une Consigne Pick Up dans la commune.

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le



Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'ado 10 031-213103583-20230223-2023_01_08-DE

Article 1 : le Conseil Municipal autorise la mise en place d'une consigne Pick Up dans la commune sous l'ancien abribus situé au centre-bourg à l'angle de l'avenue du Général Castelnau et de la rue d'Angalinat.

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de service.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
		22

Le Maire,

Jean-Baptiste CAPEL